

Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire

À l'usage des conseillers. Ne pas distribuer aux clients.



Pourquoi offrons-nous cette proposition ?

La Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire vous permet de soumettre plus facilement une proposition d'assurance Pour Vous RBC^{MC} en même temps qu'une proposition pour l'un des produits d'assurance invalidité individuelle énumérés ci-dessous. Soumettre les propositions ensemble réduit la saisie d'information en double et rehausse l'expérience client.

Quels produits peuvent être regroupés ?

La Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire peut être utilisée uniquement avec l'un des produits d'assurance invalidité individuelle à tarification complète suivants :



Série Professions^{MC}

Série Fondations^{MC}

Série Avant-garde^{MC}

La Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire ne peut être utilisée qu'en conjonction avec une proposition d'assurance invalidité autonome et ne permet pas de souscrire une assurance conjointe ou des avenants avec le produit d'assurance vie temporaire.



Admissibilité du conseiller

Seul un conseiller qui fait souscrire aussi bien ses assurances vie que ses **assurances invalidité individuelles directement auprès de RBC Assurances ou par l'entremise d'un AGD** peut soumettre la Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire. À titre d'exemple, si un conseiller soumet ses propositions d'assurance vie par l'entremise d'un AGD et ses propositions d'assurance invalidité directement auprès de RBC Assurances, il n'est pas admissible à ce programme.

Quel est le processus ?

1. Soumettre ensemble la proposition d'assurance invalidité individuelle et la Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire. Nous refuserons les propositions soumises séparément.
2. Soumettez à RBC Assurances ou à votre AGD
3. Indiquez qu'il s'agit d'« Assurances temporaire et invalidité groupées »

Suivez le processus habituel pour commander.



Vous trouverez la Proposition supplémentaire pour assurance vie temporaire dans le Centre des ressources sous :

Assurance individuelle à prestation du vivant > Formulaires > Assurance invalidité/Assurance vie temporaire.